

DECLARATION PEB

dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade

- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNEES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Chaussée d'Alsemberg, 55
Saint-Gilles, 1060
Référence PU : PU2022-144
Date de demande du permis : 11/03/2022
Période réglementaire : du 01/01/2022 au 31/12/2022
Date de fin des travaux : 02/11/2025
Date de réception provisoire : 02/11/2025

Déclarant PEB

Dénomination
Numéro d'entreprise :
Représenté(e) par :
Adresse :
Téléphone :
Email :
Personne de contact :
Coordonnées :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

DECLARATION PEB

Conseiller PEB

Dénomination

Numéro d'entreprise :

Représenté(e) par :

Numéro d'agrément :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Personne de contact :

Coordonnées :



CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Alseberg (324,29 m² plancher)*

Chaussée d'Alseberg, 55 - 1060 Saint-Gilles

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique				Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées	
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²		%
R0-Commerce	1	Non-résidentielle	URS	65,22	69,56	37,33	53,67	12,46	17,91	Non
R+1-Studio	2	Habitation individuelle	URS	52,94	37,69	14,57	38,66	3,27	8,68	Non
R+2/+3-Duplex	3	Habitation individuelle	URS	110,23	145,45	117,82	81,00	14,78	10,16	Non
Communs	/	Parties Communes	URS	95,90	111,67	9,77	8,75	5,71	5,11	Non

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	324,29 m ²

Surface plancher totale des unités:	324,29 m ²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise



DECLARATION PEB

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

CADRE 3 : RESPECT DES EXIGENCES PEB

Ce cadre présente le respect des exigences PEB par bâtiment et par unité PEB

Total des amendes **calculées** du projet : 2 155,40 €

(Total exempté des 2% sur l'exigence U/R, sans les amendes Ug, Ug ou Utp si double amendes Uw et Ug, Ucw et Ug ou U et Utp, sans les amendes en dérogation totale accordée, mais avec les amendes < 125 € par unité.)

Légende :

Dérogation totale accordée

Dérogation partielle accordée

Bâtiment Alseberg (324,29 m² plancher)

Chaussée d'Alseberg, 55 - 1060 Saint-Gilles

Unité PEB :		R0-Commerce (65,22m² plancher)				
Boite :		1				
Nature des travaux :		Unité rénoverée simplement (URS)				
Affectation :		Non-résidentielle				
Total des amendes calculées		1 099,40 €				
R0-Commerce	CEP kWh/(m².an)	BNC kWh/(m².an)	Surch % du tps >25°C	Etech	U/R	Ventil
Respect de l'exigence	-	-	-	=	✓	✗
Valeur obtenue	-	-	-			
Valeur max	-	-	-			
Amendes calculées	-	-	-	-	0,00 €	1 099,40 €

Unité PEB :		R+1-Studio (52,94m² plancher)				
Boite :		2				
Nature des travaux :		Unité rénoverée simplement (URS)				
Affectation :		Habitation individuelle				



DECLARATION PEB

Total des amendes calculées		528,00 €				
R+1-Studio	CEP kWh/(m².an)	BNC kWh/(m².an)	Surch % du tps >25°C	Etech	U/R	Ventil
Respect de l'exigence	-	-	-	-		
Valeur obtenue	-	-	-			
Valeur max	-	-	-			
Amendes calculées	-	-	-	-	0,00 €	528,00 €

Unité PEB :		R+2/+3-Duplex (110,23m² plancher)				
Boite :		3				
Nature des travaux :		Unité rénovée simplement (URS)				
Affectation :		Habitation individuelle				
Total des amendes calculées		528,00 €				
R+2/+3-Duplex	CEP kWh/(m².an)	BNC kWh/(m².an)	Surch % du tps >25°C	Etech	U/R	Ventil
Respect de l'exigence	-	-	-	-		
Valeur obtenue	-	-	-			
Valeur max	-	-	-			
Amendes calculées	-	-	-	-	0,00 €	528,00 €

Unité PEB :		Communs (95,90m² plancher)				
Boite :		/				
Nature des travaux :		Unité rénovée simplement (URS)				
Affectation :		Parties Communes				
Total des amendes calculées		0,00 €				
Communs	CEP kWh/(m².an)	BNC kWh/(m².an)	Surch % du tps >25°C	Etech	U/R	Ventil
Respect de l'exigence	-	-	-	-		-
Valeur obtenue	-	-	-			
Valeur max	-	-	-			
Amendes calculées	-	-	-	-	0,00 €	-



DECLARATION PEB

CADRE 4 : DETAIL DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Ce cadre présente le détail des amendes par bâtiment et par unité PEB.

Total des amendes calculées du projet : **2 155,40 €**

(Total exempté des 2% sur l'exigence U/R, sans les amendes Ug, Ug ou Utp si double amendes Uw et Ug, Ucw et Ug ou U et Utp, sans les amendes en dérogation totale accordée, mais avec les amendes < 125 € par unité.)

Total des amendes imposées du projet : **2 155,40 €***

(Total des amendes calculées du projet sans les amendes < 125 € par unité.)

Une amende ne sera imposée, par unité PEB, que si l'amende totale calculée de l'unité PEB s'élève à 125 € au moins.

* Selon la dérogation partielle accordée, le montant des amendes imposées sera ré-évalué par l'administration.

Dérogation totale accordée

Dérogation partielle accordée

Unité PEB :	R0-Commerce (65,22m² plancher)				
Boite :	1				
Nature des travaux :	Unité rénovée simplement (URS)				
Affectation :	Non-résidentielle				
Total des amendes calculées de l'unité PEB :	1 099,40 €				
Amende Ventilation					
Nom de l'espace	Σ Débits min exig.[m³/h]	Σ Débit. décl. [m³/h]	Type débit	Amende pour 1 m³/h	Amende [€]
DEBIT ALIMENTATION MINIMAL (Σalim _{minexig} -Σalim _{décl}).4€					
X R0 - Commerce	185,850	0,000	alim	4.00 €	743,400
X R0 - Cuisine	44,000	0,000	alim	4.00 €	176,000
DEBIT EVACUATION MINIMAL (Σévac _{minexig} -Σévac _{décl}).4€					
X R0 - WC	45,000	0,000	evac	4.00 €	180,000
Total amende ventilation					1 099,40 €

Unité PEB :		R+1-Studio (52,94m² plancher)			
Boite :		2			
Nature des travaux :		Unité rénovée simplement (URS)			
Affectation :		Habitation individuelle			
Total des amendes calculées de l'unité PEB :		528,00 €			
Amende Ventilation					
Nom de l'espace	Σ Débits min exig.[m³/h]	Σ Débit. décl. [m³/h]	Type débit	Amende pour 1 m³/h	Amende [€]
DEBIT ALIMENTATION MINIMAL (Σalim _{minexig} -Σalim _{décl}).4€					
X R+1 - Chambre	57,060	0,000	alim	4.00 €	228,000
DEBIT EVACUATION MINIMAL (Σévac _{minexig} -Σévac _{décl}).4€					
X R+1 - Cuisine ouverte	75,000	0,000	evac	4.00 €	300,000



DECLARATION PEB

Total amende ventilation	528,00 €
---------------------------------	-----------------

Unité PEB :	R+2/+3-Duplex (110,23m² plancher)
Boîte :	3
Nature des travaux :	Unité rénovée simplement (URS)
Affectation :	Habitation individuelle
Total des amendes calculées de l'unité PEB :	528,00 €

Amende Ventilation

Nom de l'espace	Σ Débits min exig.[m³/h]	Σ Débit. décl. [m³/h]	Type débit	Amende pour 1 m³/h	Amende [€]
DEBIT ALIMENTATION MINIMAL ($\Sigma \text{alim}_{\text{minexig}} - \Sigma \text{alim}_{\text{décl}}$).4€					
X R+2 - Chambre 1	57,492	0,000	alim	4.00 €	228,000
DEBIT EVACUATION MINIMAL ($\Sigma \text{évac}_{\text{minexig}} - \Sigma \text{évac}_{\text{décl}}$).4€					
X R+3 - Cuisine ouverte	75,000	0,000	evac	4.00 €	300,000
Total amende ventilation				528,00 €	



DECLARATION PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, [REDACTED], déclarant PEB

- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont **authentiques, complets et conformes à la réalité**
- déclare avoir pris connaissance du **montant total de l'amende imposée à ce projet suite au non-respect des exigences PEB qui s'élève à : 2 155,40 €***
- déclare avoir reçu du conseiller PEB (ou de l'architecte lorsqu'il remplit la mission de conseiller PEB) les **explications concernant les raisons du non-respect des exigences PEB** entraînant cette amende.

Date:

04/09/2026

Signature:

[REDACTED]

Espace réservé au déclarant PEB qui souhaite faire valoir des arguments afin d'atténuer ou supprimer tout ou une partie de l'amende:

Exigences concernées (Voir Cadre 3 - Respect des exigences PEB) :

Arguments :

Annexes éventuelles relatives aux arguments :

Nom de l'annexe	Exigences concernées	Nombre de pages
Voir Note explicative, page 5, paragraphe 7	toutes	

* Suite de la procédure: Bruxelles Environnement prendra connaissance des éléments ci-dessus avant d'imposer l'amende administrative.

